PASSAGER À MOBILITÉ RÉDUITE

De toutes les compagnies aériennes dont certains critiqueront leur volonté affirmée de maîtriser leurs coûts d'exploitation parfois au détriment même de leurs propres passagers, Air France est probablement la compagnie qui a toujours le plus œuvré pour les Passagers à Mobilité Réduite ou PMR.
Air France a été ainsi la première compagnie à traduire les consignes de sécurité en braille ou en gros caractères pour les déficients visuels. Une initiative qui a été heureusement copiée par bon nombre de compagnies aériennes à ce jour.

De plus, dès 2001, Air France a proposé à son personnel intéressé par le sort des PMR une formation pratique concernant le traitement individuel des PMR. Ce n'est qu'en juin 2008, en application de la nouvelle réglementation européenne parue au Journal Officiel Européen le 5 juillet 2006 que le stage de formation volontaire est devenu réglementaire et destiné à l'ensemble du personnel naviguant commercial ou PNC des compagnies européennes. L'objectif du stage étant d'apprendre au PNC à avoir le mot et le geste juste en fonction des différentes phases du vol et selon le type de PMR.

Le PMR doit connaître les points suivants :

Une attention particulière et une attitude réfléchie sont enseignées aux PNC d'Air France concernant les PMR :

- Déficients auditifs
- Déficients visuels
- Déficients mentaux
- Déficients moteurs
- Insuffisants respiratoires

Le PMR est dans la mesure du possible toujours **pré-embarqué** et **post-débarqué**.

Lors du pré-embarquement, le PNC et le PMR s'informent mutuellement.

Une chaise de transfert de bord (CTB) disponible sur les vols long-courriers est à sa disposition pour lui permettre d'accéder aux toilettes s'il en fait la demande.
Le personnel est formé pour l'aider à passer de son siège à la chaise et vice-versa. Elle peut aussi être demandée par le PMR insuffisant respiratoire afin de lui éviter tout effort. Il est cependant conseillé de poursuivre l'oxygénation programmée pour prévenir toute syncope hypoxique pendant le trajet siège/toilette/siège.
Lisez le chapitre Recommandations impératives en pratique aéronautique.

Le PMR peut demander de se faire aider pour les repas (préparation du plateau repas... cellophane, découpe, présentation...).
Il bénéficie d'un apport hydrique régulier afin d'éviter tout risque de déshydratation.

Le PMR insuffisant respiratoire n'a pas besoin de connaître le mode d'emploi du kit d'oxygène. Le PNC est formé à son utilisation. Il l'aide à régler le débit d'oxygène prescrit par le médecin.

Ainsi pour tout handicap, en particulier auditif, visuel, moteur, mental ou respiratoire, **il est conseillé de vous rapprocher des services d'aide à la personne** de la compagnie aérienne sur laquelle vous allez voyager.
Les compagnies aériennes régulières offrent des services tout à fait adaptés. Le service **SAPHIR d'Air France** en est un exemple (rubrique informations et services : assistance aux passagers).
D'un point de vue pratique et compte tenu des obligations de service du personnel de bord pour l'ensemble de la cabine : Il est conseillé de prévoir selon la durée du vol et votre immobilisation un **urinal de secours avec valve anti-reflux** (Il en existe aussi pour les femmes) ou tout autre forme de dispositifs (pénilex, sonde urinaire) et plusieurs **changes complets et alèses**.
Renseignez-vous auprès des sociétés de vente de matériel paramédical.
voyage-aptitude-senior.fr©création Décembre 2007
© Dr Haicault de la Regontais Ghislain